

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Tamara Bertrand, secrétaire-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE :

Lors de sa séance régulière tenue le 11 février 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 51-2018-01 intitulé «Règlement 51-2018-01 modifiant le règlement 51-2018 concernant la rémunération du comité consultatif d'urbanisme ».

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la secrétaire-trésorière adjointe pendant les heures d'affaires, au 427-B, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde.

DONNÉ À SAINT-UBALDE CE 19 FÉVRIER 2019.



Tamara Bertrand
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidante à Saint-Ubalde, certifie sous mon serment d'Office que j'ai affiché le présent avis aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, entre 8 h 30 et 16 h 30 le 19 février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19^e jour de février 2019.



Tamara Bertrand
Secrétaire-trésorière adjointe

